

COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Jeudi 19 novembre 2020

Mme Faccenda, Principale du collège ouvre la séance à 18h20.

Du fait du contexte sanitaire et sur recommandations de Madame la Directrice Académique, cette séance s'effectue en visio-conférence avec l'outil Via, mis à disposition par l'Académie de Rennes.

Sont présents dans la salle de réunion du Collège, dans le respect des règles sanitaires les membres de droit ainsi que les personnels élus de l'établissement, soit 12 personnes.

Mme Faccenda souhaite la bienvenue aux nouveaux membres élus et présente la composition du Conseil d'Administration 2020/2021.

Madame Sola, agent comptable, est présente en distanciel et ne prend pas part aux différents votes. Mme Faccenda indique que Mme Madec, collègue stagiaire d'EPS assistera dans le cadre de sa formation à la séance et ne pourra participer aux votes.

- Sont présents 21 membres sur 29 , 12 en présentiel et 9 en distanciel. (cf liste d 'émargement ci-jointe)
 - M.Pichon et M.Bazire, représentants de la Mairie , M.Trabelsi, représentant de la collectivité territoriale,Mme Berger, représentant parent d'élèves, M.Marier, représentant des perosnnels TOS sont excusés.

Mme Faccenda propose la candidature de M.Lagadec en tant que secrétaire de séance.

Mme Faccenda indique que pour les membres qui sont en distanciel, des sondages ont été créés afin qu'ils participent aux votes.

Le quorum étant atteint Mme la Principale déclare que la séance peut débuter.

- Mme Faccenda procède à l'examen et au vote du compte-rendu du Conseil d'Administration du 6 octobre 2020

Nombre de votes : 20 (8 en distanciel /12 en présentiel).(source : récapitulatifs sondages Via)

VOTE		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 3

- Mme Faccenda propose au vote de **l'ordre du jour modifié** :
 - Point I-1 : adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration
 - Point I-8 : Installation de la Commission d'Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail
 - Point IV- 7 : Convention d'Occupation Précaire
 - Point IV-8 : Acceptation de dons et legs

Nombre de votes : 21 (9 en distanciel /12 en présentiel).(source : récapitulatifs sondages Via)

VOTE		
Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 1

POINT I- Vie de l'établissement : acteurs et instances

1. Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration

Mme la Principale présente le règlement intérieur aux membres du Conseil d'Administration (cf annexe1).

Nombre de votes : 21 (9 en distanciel /12 en présentiel).(source : récapitulatifs sondages Via)

VOTE		
Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 2

2.installation de la commission permanente

Mme la Principale indique que la commission permanente permet d'instruire des questions soumises à l'examen du Conseil d'Administration et présente la répartition des membres. (cf annexe 2).

3. Installation du conseil pédagogique

Mme la Principale indique que le conseil pédagogique est une instance de concertation entre les professeurs au sein de l'établissement. Il participe à l'autonomie pédagogique des Établissements Publics Locaux d'Enseignement.

Il est une instance de consultation des enseignants sur la politique éducative de l'établissement. Cette instance sera notamment le lieu de la rédaction du nouveau Projet d'Établissement et de la mise en œuvre des orientations ministérielles. Le conseil pédagogique peut associer toute personne dont la consultation est jugée utile en fonction des sujets traités

4. Installation du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté

Mme la Principale présente brièvement le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté, le programme étant en cours de rédaction .

Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) s'inscrit dans le pilotage de chaque établissement scolaire du second degré. C'est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégrée au projet d'établissement. Le CESC organise également le partenariat en fonction des problématiques éducatives à traiter.

Mme Faccenda présente les membres du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (cf annexe 3).

5. Installation du conseil de discipline

Mme la Principale indique que le conseil de discipline est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves l'ensemble des sanctions prévues par la réglementation en vigueur et inscrites dans le règlement intérieur de l'établissement (avertissement, blâme, mesure de responsabilisation, exclusion temporaire de la classe ou définitive de l'établissement ou de ses services annexes) et en présente les membres. (cf annexe 4)

6. Installation de la commission éducative

Mme la Principale indique que la commission éducative a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement ou qui ne répond pas

aux obligations scolaires.

Cette commission doit favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée. L'objectif est d'amener l'élève à réfléchir au sens de sa conduite, aux conséquences de ses actes pour lui-même et autrui.

Cette commission peut également être consultée lorsque des incidents graves ou récurrents surviennent, participant ainsi à la mise en place d'une politique de prévention.

7. Installation du Conseil Vie Collégienne

Mme la Principale indique que le Conseil Vie Collégienne a pour objectif de rendre les élèves acteurs de la vie de leur établissement, d'être force de proposition. Avec cette expérience, les élèves pourront montrer leur investissement citoyen, développer leur sentiment d'appartenance au collège. Ce conseil se réunira au minimum avant chaque conseil d'administration, selon les besoins et à la demande des élèves. Il traitera des questions relatives à la vie de l'établissement :

- les principes généraux de l'organisation des études et du temps scolaire,
- l'élaboration et la modification du projet d'établissement et du règlement intérieur,
- les questions de restauration,
- la santé, l'hygiène et la sécurité,
- l'aménagement des espaces destinés à la vie collégienne,
- l'organisation des activités sportives, culturelles et périscolaires

Mme Faccenda précise que la parole sera donnée à chaque Conseil d'Administration au vice-président du Conseil Vie Collégienne pour en exposer ses remarques, propositions et actions.

Mme Faccenda présente la composition du conseil (10 élèves-10 adultes, cf.annexe 5), les élections des élèves auront lieu prochainement.

8. Installtion de la Commission d'Hygiène Sécurité et Conditions au Travail

Mme la Principale indique que cette commission est chargée de faire toutes les propositions utiles au Conseil d'Administration au vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des condition d d'hygiène et de sécurité dans l'établissement.

Mme Faccenda en présente la composition. (cf.annexe 6).

Point II. Vie pédagogique et vie scolaire

1. Protocole sanitaire au 2 novembre 2020

Depuis le 11 mai 2020, les écoles et établissements scolaires ont progressivement rouvert dans le cadre de protocoles sanitaires arrêtés par les autorités sanitaires. Le protocole applicable au moment de la rentrée 2020/2021 s'appuyait notamment sur l'avis rendu par le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) le 7 juillet 2020.

Le Gouvernement a confirmé **l'ouverture des écoles, des collèges et des lycées à partir du lundi 2 novembre 2020 selon un protocole renforcé en date du 1^{er} novembre 2020**. Ce protocole intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constatée en octobre 2020

La situation sanitaire étant évolutive et différentes consultations étant en cours, ces dispositions sont susceptibles d'évolutions.

Les modalités d'ouverture dans le respect de la doctrine sanitaire s'appuient sur des fondamentaux du protocole sanitaire relatif au fonctionnement des établissements scolaires dans le contexte COVID-19 en date du 1^{er} novembre 2020, à savoir :

- L'application des gestes barrière.
- La limitation du brassage des élèves.
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels.
- La formation, l'information et la communication.

Le plan de continuité pédagogique mis en place lors du Conseil Pédagogique du lundi 13 octobre 2020 s'appliquera en cas de fermeture ponctuelle de classe ou de l'établissement. De même que le plan de continuité administrative. Mme Faccenda indique que des temps de formation sont prévus pour les enseignants afin de maîtriser les outils numériques tel Moodle. Les enseignants sont également en train de former les élèves aux différents usages de Pronote, logiciel de scolarité qui sert de liens avec les élèves (cahiers de textes, sondages, communication...).

Mme Faccenda indique que le protocole du Collège a été présenté et validé par Mme la Directrice Académique.

Mise en œuvre de la sécurité sanitaire, préalable à toute ouverture :

- **Evaluation de la sécurité sanitaire du Collège** en s'appuyant sur **le protocole sanitaire du Ministère de l'Education Nationale** en date du 1^{er} novembre 2020 et des fiches de mise en œuvre établies avec la validation du ministère des solidarités et de la santé et sur les **protocoles du Conseil Départemental**.
- **Réflexion autour de la mise en œuvre et rédaction du protocole sanitaire pour le Collège :**
 - **Organisation de la formation, l'information et la communication aux usagers** avec un rappel des gestes barrières et conduites à tenir par l'infirmière du collège dès le lundi 2 novembre 2020 pour les élèves. Affichage des consignes mis en œuvre depuis la rentrée de septembre 2020.
 - **Evaluation de la capacité d'accueil des salles de classe, de restauration et de lieu de vie.**
 - **Organisation de l'accueil et de la gestion des flux des élèves :** 1 salle 1 classe/ ouverture de la restauration/entrées et sorties des élèves/ gestion de la cour de récréation/ gestion gel hydro alcoolique et lavage de mains.
 - **Organisation du service Vie Scolaire**
 - **Organisation de l'ouverture du CDI**
 - **Organisation du nettoyage et désinfection de l'établissement à compter du lundi 2 novembre 2020.**
 - **Point sur les stocks de gel hydro alcoolique, produits nettoyants et masques et commandes nécessaires effectuées par l'adjointe gestionnaire.**
 - **Nouveaux masques réceptionnés pour les personnels de l'Education Nationale le lundi 2 novembre 2020 et remis à partir du mardi 3 novembre 2020.**
 - **Echanges réguliers avec l'infirmière scolaire pour la formation, l'information et la communication.**

Mise en œuvre des modalités de la Rentrée du lundi 2 novembre 2020

A) - Les personnels :

- **Pour l'équipe de direction : tous présents :** Directeur de SEGPA- CPE – adjointe-gestionnaire - secrétaire à TP- secrétaire d'intendance à mi-temps

(présente tous les matins du lundi au vendredi de 8h à 12h).

- **Pour les personnels agents : tous présents**
- **Pour la vie scolaire : tous présents depuis le 16 novembre 2020** : 2 ASEN à temps plein-1 ASEN à mi-temps- 1 ASEN à 70 %-1 ASEN à 80 %-1 ASEN en contrat de préprofessionnalisation présent deux demi-journées par semaine (lundi après-midi et jeudi après-midi) - 1 service civique depuis le lundi 2 novembre 2020.
- **Pour les personnels enseignants : tous présents**
- **Pour les AESH AVS : tous présents**
- **Pour les personnels médicaux et sociaux** : 1 infirmière présente le lundi toute la journée, le mercredi matin et le jeudi toute la journée et selon les besoins-1 assistante sociale présente le jeudi toute la journée et selon les besoins.
- **Pour les personnels d'orientation** : 1 Conseillère d'Orientation présente le lundi (soit sur la journée, soit sur une demi-journée) et selon les besoins.

B). Le calendrier :

- **Dès le lundi 2 novembre 2020** :
 - Mise en œuvre du nouveau protocole sanitaire selon les missions de chacun des acteurs.
 - Ouverture du secrétariat selon les horaires habituels.
 - Ouverture du service vie scolaire selon les horaires habituels.
 - Diffusion des attestations de déplacement pour les parents (téléchargeables également sur pronote depuis le 1^{er} novembre) et pour l'ensemble des personnels.

C)- Les élèves sont accueillis depuis le lundi 2 novembre dans les conditions définies ci-après.

- **Les conditions d'accueil et l'organisation pédagogique : les emplois du temps sont les emplois habituels des élèves dans le respect du protocole sanitaire.**
 - **Une reprise complète** : tous les élèves, de tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire sont accueillis dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.
 - **Service de restauration** : 1 service par niveau de classe
 - **1 classe par salle pour les cours d'enseignements généraux.**
 - **Ouverture des salles spécialisées : Salles de Sciences physiques, Sciences de la Vie et de la Terre, Technologie-Ateliers SEGPA- Salle d'Arts Plastiques- Salle d'Education Musicale**
 - **Maintien des cours d'EPS** et occupation du gymnase en accord avec les services municipaux et selon le protocole EPS actualisé. Activités de Pleine Nature et Activités nautiques interdites à ce jour.
 - **Maintien des cours de latin.**
 - **Maintien des activités du CDI.**
 - **Maintien des cours au Conservatoire de Brest pour les classes à horaires aménagés** selon le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid 19 dans le cadre de l'urgence sanitaire (article 35) et en accord avec M.Schuster, Directeur du Conservatoire de Brest et M.Laborde, coordonnateur pédagogique du Conservatoire de Brest. Mise en place d'un service de transport par la Mairie de Brest jusqu'aux

vacances de Noël en lien avec le plan vigipirate n'autorisant plus les élèves à prendre le transport en commun dans le cas de sorties scolaires. Mme Faccenda remercie Monsieur Schuster et M.Laborde, Madame Wasiutek qui ont tout mis en œuvre pour le maintien des cours avec les professionnels du Conservatoire. Madame Faccenda remercie également les parents d'élèves qui ont proposé très rapidement leur aide pour le maintien des déplacements au Conservatoire.

- **Maintien de la Chorale**
- **Maintien du Dispositif Devoirs Faits.**
- **Maintien des activités de l'Association Sportive selon une organisation actualisée.**
- **Maintien de l'atelier théâtre pour les élèves de 6èmes et de 4ème dans une salle spécifique.**
- **Maintien des Ateliers Midi Deux.**
- **Fonctionnement normal des services de transport.**

Mme Faccenda indique que les informations concernant cette rentrée ont été diffusées via pronote et sur le site du collège. Les parents ont été informés de ces diffusions par SMS durant le week end précédent la rentrée.

Mme Faccenda remercie l'ensemble des personnels pour leur présence et leur mobilisation afin de permettre l'accueil de tous les élèves tout en maintenant en place la dynamique du Collège.

Marie Donaghy représente élève demande si il est possible que les élèves désinfectent les tables entre le passage de chaque groupe. Monsieur Olivier indique que du fait de la rotation des élèves cela paraît compliqué. Monsieur Le Floch et Madame Sola précisent que les plateaux permettent de sécuriser les tables.

Madame Faccenda indique que la gestion de la Restauration se fait dans le cadre du Protocole du Conseil Départemental qui s'appuie lui-même sur le Protocole National. Le nettoyage des tables après chaque passage d'élèves n'est pas demandé. Madame Faccenda indique qu'une réflexion sera cependant menée et la réponse apportée aux élèves.

Madame Faccenda ajoute que pour le mois de janvier 2021, l'établissement va investir dans 2 distributeurs de gel, l'un qui sera positionné à la restauration, l'autre à l'entrée de l'établissement.

2. Calendrier scolaire

a)- Diplôme National du Brevet session 2021

Mme Faccenda indique que les dates des épreuves écrites ponctuelles du DNB session 2021 ont été publiées au Bulletin Officiel du jeudi 12 novembre 2020.

Les épreuves écrites pour un total de 400 points auront lieu selon le calendrier suivant :

- lundi 28 juin 2021 :

- **Français 1ère partie (60 points)** (grammaire et compétences linguistiques-compréhension et compétences d'interprétation-dictée) de 9h à 10h30
- **Français 2ème partie (rédaction) (40 points)** de 10h45 à 12h15
- **Mathématiques (100 points)** de 14h30 à 16h30

- mardi 29 juin 2021 :

- **histoire géographie et EMC (50 points)** de 9h à 11h
- **Sciences (50 points)** (sur tirage au sort de deux disciplines entre la SVT, la technologie et

les Sciences Physiques)

La session de remplacement est fixée le lundi 13 et le mardi 14 septembre 2021.

L'oral de soutenance valant pour l'obtention du brevet aura lieu au Collège le **mercredi 26 mai 2021**, date validée par le Collège Pédagogique du Collège.

L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordé dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts ou l'un de projets qu'il a mené au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires ou dans le cadre d'un des parcours éducatifs (Parcours Avenir-Parcours Educatif de santé- Parcours Citoyen-Parcours Artistique et Culturel).

Cette épreuve a pour objectif d'**évaluer la capacité d'un candidat à exposer les connaissances et compétences qu'il a acquises**, notamment dans le cadre des programmes d'enseignement de l'histoire des arts et de toutes les disciplines qui auront contribué à nourrir cette soutenance.

Le candidat peut choisir de présenter l'épreuve **individuellement** ou **en groupe** (sans qu'un groupe ne dépasse 3 candidats). Chaque candidat est dans ce cas évalué individuellement. Les équipes pédagogiques conseillent cependant aux élèves de passer l'épreuve individuellement.

L'oral se déroule en deux temps :

- un exposé de 5 minutes
- suivi d'un entretien avec le jury (10 min).

Dans le cas d'une présentation collective, 10 minutes d'exposé précèdent 15 minutes d'échanges entre le jury et l'ensemble du groupe.

L'épreuve est noté sur **100 points** :

- maîtrise de l'expression orale (50 points)
- maîtrise du sujet présenté (50 points)

L'évaluation du socle commun représente 400 points : la maîtrise de chacune des 8 composantes du socle commun est appréciée au conseil de classe du 2ème semestre :

- maîtrise insuffisante 10 points
- maîtrise fragile 25 points
- maîtrise satisfaisante 40 points
- très bonne maîtrise 50 points

Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi **un enseignement facultatif** (latin ou chorale) selon le niveau acquis en fin de cycle au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement :

- 10 points si les objectifs sont atteints
- 20 points si les objectif sont dépassés

L'élève est reçu s'il cumule 400 points sur les 800 points.

Selon le total des points obtenus, les élèves peuvent se voir attribuer des **mentions** :

- assez bien : plus de 480 points
- bien : plus de 560 points
- très bien : plus de 640 points

Les modalités de demandes d'aménagements des épreuves sont en cours de modification au niveau du Ministère. Ces modalités seront communiquées aux familles dès réception de celles-ci.

Afin de préparer les élèves à ces épreuves, le conseil pédagogique réunit le lundi 13 octobre 2020 a positionné les dates suivantes :

- **DNB Blanc** : le lundi 15 mars et le mardi 26 mars 2021
- **Oral Blanc** : le mercredi 21 avril 2021.

b)- niveau 4 ème : oral EPI

Les élèves de 4ème passeront un oral en lien avec les EPI étudiés en cours **le vendredi 4 juin 2021.**

c)- Admission en classe CHAM et CHAD

En accord avec M.Schuster et M.Laborde, les admissions sur dossier en Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) et Classe à Horaires Aménagés Danse (CHAD) se dérouleront selon les modalités suivantes.

- **Classe CHAM : date d'admission samedi 27 mars au matin**

Dans un premier temps les enfants sont reçus par les enseignants d'instruments. Dans un deuxième par les cheffes de chœur accompagnées de Mme Wasiutek. Pendant ce temps Mme Faccenda et M.Laborde rencontrent les parents, expliquent ce qu'est la CHAM et répondent aux éventuelles interrogations. Pour finir, Mme Wasiutek et M.Laborde reçoivent les enfants pour parler de leur envie d'appartenir à la CHAM .La commission se réunit enfin pour établir la liste des admis.

- **Classe CHAD : date d'admission samedi 10 avril matin**

Tous les enfants bénéficient d'un premier cours de danse mené par les professeurs du conservatoire et Mme Leloup. S'en suit un entretien de chaque enfant avec Mme Faccenda, M.Laborde, un enseignant du conservatoire et Mme Leloup. La délibération se fait à la suite.

Mme Faccenda indique qu'une réunion est prévue le vendredi 4 décembre entre le Collège, représenté par Mme Leloup, Mme Wasiutek et elle-même et le Conservatoire, représenté par M.Schuster et M.Laborde dans le cadre de la réécriture de la Convention des Classes à Horaires Aménagés qui arrive à son terme.

c)- orientation

Mme Joly Cop intervient depuis lundi 16 novembre auprès des classes de 3èmes dans le cadre de l'orientation post-3ème. Pour les élèves de SEGPA, elle rencontrera chaque élève individuellement.

Le forum Trajectoires est prévu le samedi 6 février 2021 à l'Alizée à Guipavas.

En réponse à Marie Donaghy, Madame Faccenda confirme que les stages de 3ème sont effectivement devenus facultatifs. Madame Faccenda indique que les élèves qui ont trouvé un stage pourront donc le maintenir fin janvier si les entreprises peuvent maintenir l'accueil. Les élèves qui n'ont pas de stage sont invités à poursuivre leurs recherches. Madame Faccenda indique que les équipes pédagogiques travaillent à l'organisation de l'accueil des élèves qui n'auraient pas de stage (orientation, monde de l'entreprise...).

3- Projets divers

Du fait du contexte sanitaire, le Projet Caisse à Clous pour les 4èmes SEGPA est en suspens. Les classes de 3èmes qui participaient à la Quinzaine du film britannique ont pu effectuer des

visionnages des séances en classe avec leurs enseignants.

Madame Faccenda présente les projets en cours au Collège :

a)- projet Compagnie Moral Soul projet de danse- présentation par M.Olivier

- Descriptif synthétique de l'action :

- Tisser des liens entre 2 classes de sixième, une classe de SEGPA et une classe CHAD (classe à horaires aménagés danse) à travers la danse
- Accepter l'autre dans sa différence et sa complémentarité (lien SEGPA/CHAD)
- cultiver sa sensibilité, sa curiosité, son esprit critique à travers une œuvre issue du territoire brestoïse
- Rencontrer un artiste reconnu de la danse , Herwann Asseh de la compagnie Moral Soul, découvrir son parcours, échanger sur la différence, pour mieux l'accepter au delà des stéréotypes.
- Participer à des ateliers chorégraphiques et entrer dans un processus de création artistique.

b)- projet suivi de chantier

Les élèves de 3ème4 vont suivre durant l'année la construction d'une maison à Pont-Scorff et ses différentes étapes encadrés par Madame Le Huludut et Madame Gicquel. Leur première visite a lieu le mardi 24 novembre. Ils en profiteront pour se rendre au Lycée professionnel Emile James à Etel dans le cadre de leur Parcours Avenir et de la construction de leur orientation post-3ème..

c) jumelage artistique et culturel avec Sillages :

Les élèves de 4ème et de la classe de 3ème4 participeront à des ateliers son/couleur numérique le lundi 30/11 et le 1^{er} décembre accompagnés par Monsieur Cortella et Madame Wasiutek. Se préparant depuis plusieurs semaines à cet atelier avec leurs enseignants , Ils travailleront avec Philippe Olivier et Gonzalo Joaquin Bustos.

d) – projet philo 3ème et 6ème :

- **pour les 6èmes SEGPA et générale :** participation à des discussions philosophiques menées par M.Yann Marchand. Les thèmes sont choisis en fonction des demandes des élèves en avec l'actualité du moment et leurs préoccupations. Cette année, il a été choisi de revenir sur la crise sanitaire liée à la COVID 19 et sur le confinement. « et si on réfléchissait au monde d'après?)- dans un deuxième temps, les élèves travailleront à la mise en scène de saynètes écrites par Yann Marchand à partir de leur réflexions. Ce travail théâtral est l'occasion de favoriser le vivre ensemble, de travailler sur les techniques propres au théâtre et à développer leurs compétences orales. Ce projet devrait aboutir à une représentation publique au centre social Horizon à Pontanézen parents, camarades de classe, personnels et habitants du quartier.
- **Pour les 3èmes :** les élèves choisissent une question philosophique par petits groupes et exposent leurs propos à leurs camarades

e)-projet Trophée d'impro niveau 6ème

Collège participants : Collège de La Fontaine Margot-Keranroux., du Collège Anna-Marly, du Collège de La Fontaine Blanche, du Collège de L'Iroise et du Collège de Kerhallet.

Le Trophée d'Impro Culture & Diversité créé avec la compagnie Déclic Théâtre est développé au niveau national par la Fondation Culture & Diversité, avec le soutien de la Caisse des Dépôts et

du groupe ID Logistics.

La Fondation d'entreprise, créée par Fimalac en 2006, a pour mission de favoriser l'accès des jeunes issus de l'éducation prioritaire aux arts et à la culture. Elle développe des actions selon deux axes, des programmes d'éducation artistique et culturelle en faveur de la cohésion sociale et des programmes d'égalité des chances dans l'accès aux grandes Ecoles de la Culture.

Le Trophée d'Impro Culture & Diversité est un programme de pratique artistique, parrainé par Jamel Debbouze, a pour objectif de permettre à des collégiens scolarisés dans des établissements relevant principalement de l'éducation prioritaire, de pratiquer le match d'improvisation dans le cadre d'ateliers de création à l'année, puis lors de matchs d'improvisation en public. Le Trophée d'Impro Culture & Diversité sera nommé ci-après « le Trophée ».

f) le traditionnel café gourmand des 3ème Segpa avec Mme Gicquel le 15 décembre 2020 .

g)- les 3èmes participent cette année au concours « Bulles de mémoires » dans le cadre d'un projet transdisciplinaire.

Mme Faccenda indique que les projets pour la construction des parcours des élèves sont nombreux et se poursuivent. Mme Faccenda remercie les enseignants et les personnels pour leur mobilisation et leur engagement..

Point III- Contrats et convention

1-Contrats et conventions divers

- Le Conseil d'Administration donne son accord à l'unanimité pour la signature par le chef d'établissement d'un contrat de dératisation et de désinsectisation avec la Société AES à compter du 1 janvier 2021 pour un coût annuel de 336 euros.

Nombre de votes : 21 (9 en distantiel /12 en présentiel).(source : récapitulatifs sondages Via)

VOTE		
Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 1

- Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Etablissement à acquérir un abonnement d'accès aux services d'assistance et de mise à jour du logiciel Egimmo pour la tenue de l'inventaire et des biens de l'établissement pour un coût de 96 euros.

Nombre de votes : 21 (9 en distantiel /12 en présentiel).(source : récapitulatifs sondages Via)

VOTE		
Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0

- Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Etablissement à signer une convention avec Yann Marchand pour l'année scolaire 2020 /2021 dans le cadre du projet « Philosopher ensemble en 3ème » pour les classes de 3ème1 et de 3ème 4. Le montant est de 1300 euros pour 8 heures d'intervention au collège et l'écriture de textes à partir des prises de paroles des élèves.

Nombre de votes : 21 (9 en distantiel /12 en présentiel).(source : récapitulatifs sondages Via)

• VOTE		
Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0

- Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Etablissement à signer une convention avec Yann Marchand pour l'année scolaire 2020 /2021 dans le cadre du projet « Philosopher ensemble en 6ème » pour les élèves de 6èmes non musiciens et non danseurs et les élèves de SEGPA. Le montant est de 1300 euros pour 13 heures d'intervention au collège et l'écriture de textes à partir des prises de paroles des élèves.

Nombre de votes : 21 (9 en distantiel /12 en présentiel).(source : récapitulatifs sondages Via)

• VOTE		
Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0

- Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Etablissement à signer une convention avec la Compagnie Moral Soul pour l'année scolaire 2020/2021 dans le cadre de rencontres chorégraphiques. Le montant est de 672 euros.

Nombre de votes : 21 (9 en distantiel /12 en présentiel).(source : récapitulatifs sondages Via)

• VOTE		
Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 1

- Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Etablissement à signer une convention avec la SCOP Impro Infini pour la mise en œuvre du Trophée Impro Impro Infini pour un montant de 1006,50 euros.

Nombre de votes : 21 (9 en distantiel /12 en présentiel).(source : récapitulatifs sondages Via)

• VOTE		
Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0

• **Point IV : Points financiers :**

1- Budget 2021

Mme Scaerou présente le budget en commençant par un rappel des principes fondamentaux. (annexe 7 : projet de budget-annexe 8 : rapport du chef d'établissement et du gestionnaire).

Mme Laplace demande si l'achat de masques et de gel pour le Collège fait l'objet d'une dotation spécifique.

Mme Scaerou indique que non et que ces investissements ont coûté 2000 euros depuis le mois de mars 2020. Les masques pour les personnels sont fournis par le Conseil Départemental pour les

agents et par le Ministère de l'Education Nationale pour les autres personnels.

Mme Faccenda précise que pour la rentrée de janvier 2021, l'établissement va se doter de deux distributeurs de gel, un pour la restauration et un qui sera positionné à l'entrée de l'établissement.

Mme Sola indique qu'il n'y a pas de problèmes particuliers concernant le budget de l'établissement. L'écart indiqué de 4780,33 euros tient aux amortissements qui n'interviennent pas dans la trésorerie.

Sur le rapport du chef d'établissement et du gestionnaire, le Conseil d'Administration adopte le budget initial de l'exercice 2021 :

Nombre de votes : 21 (9 en distantiel /12 en présentiel).

VOTE		
Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 1

Madame Sola quitte la visio-conférence.

2-Délégation de signature Chef d'Établissement pour commandes 2021

Conformément à la réforme budgétaire et comptable des EPLE et sur le rapport du Chef d'Etablissement, le Conseil d'Administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et relatif aux marchés publics d'autre part.

Nombre de votes : 20 (8 en distantiel /12 en présentiel).

VOTE		
Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0

3- Décision budgétaire modificative

Le Conseil d'Administration autorise la DBM n°3 de 6000 euros :

- 2000 euros au service AP pour des achats pédagogiques
- 2000 euros sur le service ALO pour des achats de produits d'entretien et de réparations
- 2000 euros au service restauration pour l'achat de denrées.

Nombre de votes : 21 (9 en distantiel /12 en présentiel).

VOTE		
Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0

4-Concession des logements de fonction

Le Conseil d'Administration propose au Conseil Départemental la répartition des concessions des

logements de fonction par nécessité absolue de service :

- logement de fonction du Principal au 2ème étage à gauche (T5)
- logement de fonction du Principal du Collège des Iles du Ponant 1^{er} étage à droite. (T4)

Nombre de votes : 20 (8 en distantiel /12 en présentiel).

• VOTE		
Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0

5- Participation aux charges communes

Sur proposition du Chef d'Etablissement, Le Conseil d'Administration propose au Conseil Départemental le maintien du taux à 20 % de contribution des usagers au service d'hébergement aux charges de fonctionnement pour toutes les catégories (élèves et commensaux) pour 2021.

Nombre de votes : 21 (9 en distantiel /12 en présentiel).

• VOTE		
Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 2

6- Tarifs 2021

Sur proposition du Chef d'Établissement, le Conseil d'Administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations des services réalisés par l'établissement :

- tarif de copie Noir et Blanc : 0,20 euros
- tarif de copie couleur : 0,40 euros
- tarif réparation pour toutes dégradations volontaires et/ou pertes diverses : valeur de l'achat à la date de la dégradation.
- tarif réparation de 5 € pour toute perte de manuel scolaire ou pour état ne permettant sa réutilisation : 20 euros
- tarif pour perte de carnet de correspondance : 5,00 euros

Nombre de votes : 21 (9 en distantiel /12 en présentiel).

VOTE		
Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0

7- Convention d'Occupation Précaire

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Etablissement à signer une convention d'occupation précaire de l'appartement T3 situé au rez de chaussée à droite de l'immeuble des logements de fonction du 1^{er} mars 2021 au 31/07/2021. Le montant mensuel du loyer fixé par les services fiscaux est de 315,00 euros, plus les charges. Mme Magot, AESH au Collège en sera la locataire.

Nombre de votes : 21 (9 en distantiel /12 en présentiel).

VOTE		
Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 1

8- Acceptation de dons et legs

Le Conseil d'Administration accepte que des dons et legs soient effectués pour l'établissement.

Nombre de votes : 21 (9 en distantiel /12 en présentiel).

VOTE		
Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0

Point V : Travaux

Mme Scaerou et Mme Faccenda apportent des précisions concernant le remplacement du portail d'accès au parking qui a été effectué ce jour par la Société Crenn.

Mme Scaerou et Mme Faccenda indiquent avoir rencontré M.Kerno le vendredi 6 novembre dernier afin de poursuivre l'état des lieux concernant les demandes de travaux auprès du Conseil Départemental dans le cadre d'une part des « travaux dits de grosses réparations » d'autre du schéma pluriannuel du Conseil Départemental.

En ce qui concerne les demandes de travaux de grosses réparations, la première demande concernait l'isolation thermique de l'ensemble du bâtiment. Cette demande dépasse le cadre des travaux de grosse réparation. La question a été soulevée de pouvoir effectuer ces travaux par phase.

Dans le schéma directeur, la construction d'un préau est prévue. Une étude est en cours pour savoir quel serait son meilleur emplacement en fonction de l'architecture du collège et de la cour. Les travaux de l'atelier SEGPA sont prévus pour la fin de l'année scolaire , durant l'été 2021. Ces travaux pourront amener la nécessité de conventionner avec un autre collège pour accueillir les élèves en atelier.

Madame Faccenda indique que la prochaine commission de sécurité aura lieu en 2022, la dernière ayant eu lieu le 12 janvier 2017.

L'ordre du jour étant épuisé , Mme Faccenda remercie les membres du Conseil, lève la séance à 20h20.

La Présidente du Conseil d'Administration

Le Secrétaire de séance

Mme FACCENDA

M.LAGADEC